



Rapport Financier Annuel 2012

Comptes annuels clos au 31 décembre 2012



Comptes consolidés

clos au 31 décembre 2012

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2012	Net 31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 082 542	141 303	941 238	480 117
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	15 956	3 050	12 906	12 906
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	586 847	514 845	72 002	153 852
Autres immobilisations corporelles	81 251	29 187	52 064	27 597
Immobilisations corporelles en cours	319 504		319 504	319 504
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 984		33 984	9 542
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 120 083	688 385	1 431 698	1 003 518
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	11 271		11 271	17 392
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	3 564		3 564	744
Marchandises	247 973		247 973	96 114
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	212 324	23 185	189 139	135 874
Autres créances	454 659		454 659	195 727
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 209 830		1 209 830	9 600
Disponibilités	463 482		463 482	32 091
Charges constatées d'avance (3)	19 889		19 889	16 809
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 622 993	23 185	2 599 808	504 350
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	94		94	666
TOTAL GENERAL	4 743 170	711 570	4 031 600	1 508 534
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital	180 497	148 084
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 749 690	1 695 511
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 735 713	-2 051 007
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-556 247	-684 706
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 638 227	-892 118
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	94	666
Provisions pour charges	129 000	77 735
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	129 094	78 401
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	330 000	500 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	287 118	525 779
Emprunts et dettes financières diverses (3)	501 093	746 273
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 673	399 332
Dettes fiscales et sociales	118 317	150 866
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	430 560	
Autres dettes	180	
Produits constatés d'avance (1)	3 338	
TOTAL DETTES	2 264 279	2 322 251
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 031 600	1 508 534
(1) Dont à plus d'un an (a)	483 399	790 528
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 780 879	1 531 723
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS			
Ventes de marchandises	362 649	229 539	133 110
Production vendue	692 639	654 862	37 777
Production stockée	2 820	-1 300	4 120
Subventions d'exploitation	44 041	30 641	13 400
Autres produits	15	62	-46
Total	1 102 165	913 804	188 361
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	385 651	177 422	208 229
Variation de stock (m/ses)	-151 858	48 127	-199 985
Achats de m.p & aut.approv.	224 745	214 912	9 833
Variation de stock (m.p.)	6 121	948	5 173
Autres achats & charges externes	436 218	405 996	30 222
Total	900 877	847 405	53 472
MARGE SUR M/SES & MAT	201 288	66 399	134 889
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	19 964	19 677	287
Salaires et Traitements	374 048	413 773	-39 724
Charges sociales	153 906	165 280	-11 374
Amortissements et provisions	165 171	123 998	41 173
Autres charges	60 626	29 248	31 378
Total	773 715	751 975	21 740
RESULTAT D'EXPLOITATION	-572 427	-685 576	113 149
Produits financiers	1 342	5 047	-3 705
Charges financières	105 288	122 931	-17 643
Résultat financier	-103 946	-117 885	13 938
Opérations en commun			
RESULTAT COURANT	-676 373	-803 461	127 088
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		359	-359
Résultat exceptionnel		-359	359
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	-120 126	-119 114	-1 012
RESULTAT DE L'EXERCICE	-556 247	-684 706	128 458

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Euros	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-556 247	-684 706
Amortissements et dépréciations	215 864	159 061
Valeur nette comptable de cession d'actifs	0	0
Variations du Besoin en fonds de roulement	115 105	-50 551
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-225 278	-576 196
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-575 851	- 200 191
Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) activités d'investissement	-575 851	- 200 191
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports en capital	3 086 592	1 038 573
Souscriptions d'emprunts	13 880	131 742
Remboursements d'emprunts	-667 722	- 471 198
Trésorerie nette provenant des activités de financement	2 432 750	699 117
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 631 621	-77 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 691	118 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture	1 673 312	41 691

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011. Ces exercices ont une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2012, qui dégagent une perte de 556 247 € ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 avril 2013.

Le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes sont présentés en euros.

EVENEMENTS MARQUANTS

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

- **Augmentations de capital :**

Trois augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2012.

Tout d'abord, une première augmentation de capital a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2012, le versement des fonds ayant été effectué le 20 janvier 2012. Celle-ci a été effectuée à hauteur de 4 012 € par émission de 4 012 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 134,06 €, portant ainsi le capital social de 148 084 € à 152 096 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 537 858.

Puis une seconde augmentation de capital, par décision du Président du 7 mai 2012, dans le cadre de l'utilisation de la délégation donnée au Président lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012, d'un montant de 7 193 € par la création et l'émission de 7 193 actions ordinaires nouvelles de 1 € chacune assortie d'une prime d'émission de 134,06 €, portant ainsi le capital social de 152 096 € à 159 289 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 964 312,93 €.

Enfin, introduction en bourse de la société sur Alternext le 12 octobre 2012 : le conseil d'administration du 8 octobre 2012 a validé les modalités de l'augmentation du capital social de la société par voie d'offre au public d'un montant de 21 208,46 €. Le capital a été porté à 180 497,46 € divisé en 2 707 462 actions de 1/15^e d'euro l'une à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, assorties d'une prime d'émission d'un total de 2 555 620,24 €. Les frais d'augmentation de capital ont été imputés, selon la méthode préférentielle, sur le montant de la prime d'émission comme le préconise l'avis du CU CNC n°2000-D du 21 décembre 2000.

- **Transformation de la société en société anonyme :**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 mai 2012 a décidé de transformer la société par actions simplifiée en société anonyme à Conseil d'administration.

- **Brevets :**

Un contrat de cession de six brevets au profit de la Société Novacyt a été signé le 27 avril 2012 avec la Société MACLIP, détenue par M. Eric PELTIER, Président Directeur Général de Novacyt. En contrepartie de la cession de ces six brevets, Novacyt règlera à MACLIP 360 000 € HT en deux temps : 120 000 € HT le jour de la signature du contrat de cession (en date du 18 juillet 2012 la Société MACLIP a accepté d'accorder à Novacyt sur ce montant un crédit-vendeur qui ne produira pas d'intérêt avec échéance au 31 décembre 2012) et 240 000 € HT au plus tard le 26 avril 2013. La cession est assortie d'une clause de complément de prix équivalent à 5% des ventes nettes que réalisera Novacyt jusqu'au jour de l'expiration ou l'invalidation du dernier des brevets cédés sur la commercialisation des produits fabriqués en application du brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004, soit au plus tard jusqu'au 30 novembre 2024 ; ce complément de prix ne trouvera à s'appliquer qu'à compter du moment où les sommes exigibles excéderont 360 000 €.

- **Obligations convertibles :**

Par avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles signé le 8 juin 2012, le remboursement des obligations s'effectuera par trois versements de 170 000 € au 15 juin 2012, 170 000 € au 1^{er} janvier 2013 et 160 000 € au 31 mars 2013. Ces obligations produisent un taux d'intérêt annuel égal à 7 % l'an qui court à compter de la date de souscription et qui s'achève à la date de maturité, payable trimestriellement. La base de conversion est d'une action pour une obligation.

L'intégralité de la prime de non conversion de 129 000 € est provisionnée au 31 décembre 2012.

- **Projet de développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique :**

Novacyt est une société de diagnostic dans le domaine de la cytologie et plus particulièrement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, le projet de l'entreprise était de développer une solution entièrement automatisée de cytologie de nouvelle génération. Cette solution devait être essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons cellulaires pour déposer les cellules sur une lame d'analyse, complétée par une gamme d'automates d'aide au diagnostic cytologique, destinée à aider dans la détection des cellules anormales le médecin qui analyse les lames d'étalement cellulaire.

Ces automates doivent intégrer un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique.

Ce module software est au cœur du savoir-faire et de la stratégie de Novacyt. Ce projet est développé par la société pour faire face aux concurrents qui proposent ce type de solution d'aide à la lecture et permet à la société de se positionner sur le marché de la cytologie numérique.

Compte tenu des avancées favorables du projet au cours de l'exercice 2012 telles que décrites ci-après et de l'embauche d'un directeur de la R&D spécialiste en imagerie médicale au cours du second semestre 2012, en l'absence de constatation d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2012, les dépenses de développement comptabilisées en immobilisations en cours relatives à ce projet sont maintenues à l'actif du bilan pour un montant de 319 504 € au 31 décembre 2012.

Postérieurement à la clôture (cf. note 22), Novacyt a annoncé le rachat des actifs du Centre de Compétences International en Télé-Imagerie (CCITI), spécialisé dans la pathologie digitale.

- **Aide à l'innovation Oséo**

Afin de financer le projet décrit ci-avant, Novacyt a présenté un dossier de demande d'avance remboursable auprès d'Oséo. Le dossier a été déposé en janvier 2008 et accepté en juin 2008.

Le programme concerné par cette avance est le développement d'un scanner grand champs à haute cadence (au moins 200 lames par jour) intégrant un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique. Novacyt a perçu un montant cumulé de 508 215 € au titre de ce programme.

En août 2011, la Société a constaté et informé Oséo de la fin de ce programme. Le constat de fin de programme était lié aux retards de la commercialisation initialement prévue en 2011, délai contractuellement prévu avec Oséo. Le constat de fin de programme fait suite à l'impossibilité de numériser correctement les lames et donc d'en réaliser l'analyse avec le logiciel développé par Novacyt. Cette impossibilité était liée aux capacités de gestion automatique du focus des scanners disponibles sur le marché à cette date, le software développé fonctionnant sur des lames correctement numérisées.

Par courrier en date du 5 juillet 2012, la Société a informé Oséo qu'elle avait identifié et contacté deux sociétés (l'une canadienne et l'autre française) qui peuvent fournir un service adéquat dans la gestion par le scanner du focus des étalements de cytologie. En avril 2012, Novacyt a commencé à tester les étalements cellulaires réalisés par ses automates avec le système de scanner de l'une de ces deux sociétés. Les résultats se sont avérés prometteurs et permettent d'envisager de commercialiser selon le calendrier prévu la solution d'aide au diagnostic cytologique de Novacyt.

La Société est dans l'attente d'une instruction du dossier par Oséo pour valider ou non ce constat de fin de programme. Le montant restant dû à Oséo au 31 décembre 2012 s'élève à 448 215 euros.

- **Crédit d'impôt Recherche**

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2012 a été comptabilisé sur la ligne impôts sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 120 126 €. La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2013.

Exercice clos le 31 décembre 2011 :

Deux opérations sur le capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2011.

Tout d'abord, une première augmentation de capital a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010, le versement des fonds ayant été effectué le 12 janvier 2011. Celle-ci a été effectuée à hauteur de 14 000 € par émission de 14 000 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 27,57 €, portant ainsi le capital social de 129 502 € à 143 502 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 385 980 €.

Puis une seconde augmentation de capital a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011. Celle-ci a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, le 11 juillet 2011, à hauteur de 4 232 € par émission de 4 232 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 138,37 €, portant ainsi le capital social de 143 502 € à 147 734 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 585 581,84 €. Et, dans un deuxième temps, le 23 septembre 2011, à hauteur de 350 € par émission de 350 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 138,37 €, portant ainsi le capital social de 147 734 € à 148 084 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 48 429,50 €.

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2011 a été comptabilisé sur la ligne impôts sur les bénéficiaires du compte de résultat pour un montant de 119 114 €. La société a perçu le règlement de ce crédit d'impôt en juillet 2012.

La société a perçu 28 215 € au titre du contrat Oséo signé en juin 2008. Ce montant constitue le solde de l'aide remboursable d'un montant total initial de 600 000 €, ramenée à 508 215 €, portant sur le développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique. Cette diminution d'aide provient du fait que les dépenses réalisées ont été inférieures à celles prévues au contrat initial.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Novacyt ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le fait qu'elle est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors que les revenus récurrents ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.
- La Société devrait recevoir en 2013 le règlement du crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2012 s'élevant à 120 126 €.
- La société poursuit la recherche d'investisseurs afin de réaliser des levées de fonds additionnelles courant 2013. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 12 avril 2013 a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 031 397,30 € assortie d'une prime d'émission d'un montant de 8,033 € par action.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2012 et les différents apports susmentionnés devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins jusqu'au dernier trimestre 2013. Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'actions.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Informations générales complémentaires :

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

2. Principes comptables appliqués

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets créés en interne. Ces derniers ont été comptabilisés selon les règles suivantes :

- phase de recherche: charges d'exploitation,
- phase de développement (y compris frais de dépôt) : la société a opté pour la méthode préférentielle, c'est à dire leur comptabilisation à l'actif du bilan dans la mesure où ces brevets constituent une source régulière de profits et sont dotés d'une pérennité suffisante.

Chaque brevet a été comptabilisé pour sa valeur correspondant aux coûts engagés au cours de la période de développement. Ces coûts comprennent les honoraires du cabinet de Conseils en Propriété Industrielle.

Le fait générateur de l'amortissement est la date de mise en service, c'est à dire à la date de dépôt du brevet. Ces brevets sont amortis sur 20 ans, selon le mode linéaire. Toutefois, les coûts engagés postérieurement au dépôt du brevet sont amortis sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la protection juridique du brevet auxquels ils se rattachent.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage industriels.....	L 3 et 6 ans
- Installations générales, aménagements	L 5 ans
- Matériel de transport.....	L 5 ans
- Matériel de bureau	L 3 ans
- Matériel informatique	L 3 ans

2.3. Immobilisations en cours

En application de la méthode préférentielle, Novacyt a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- Le projet en cause est nettement individualisé,
- Les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- Les couts du projet sont distinctement établis.

Les immobilisations en cours ne seront amorties qu'à l'achèvement du programme et de leur mise en service. Les autres dépenses de recherche et de développement, ne répondant pas aux critères annoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont uniquement constituées de dépôts de garantie versés.

2.5. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nets des coûts de sortie.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice 2012.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement, en créances envers l'Etat – Impôt sur les bénéfices, la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés, et en fonction du cours de bourse pour les titres cotés.

2.10. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écarts de conversion" actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.11. Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.12. Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

2.13. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.14. Emprunt obligataire

Du fait de l'émission d'un emprunt sous forme d'obligations convertibles en actions, une provision est constituée à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non conversion lors de l'échéance. Cette provision est calculée au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel.

2.15. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11.

2.16. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.17. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de machines (automates...) auprès de distributeurs ou partenaires industriels ou commercialisées directement auprès des laboratoires ou des centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des machines chez le distributeur ou le client final en cas de ventes directes.

Le chiffre d'affaires « production vendue » correspond à l'activité de distribution de consommables tels que flacons....

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

2.19. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt à ce titre.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « impôt sur les sociétés » du compte de résultat.

2.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

3. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1. Valeur brute des immobilisations

Au 31 décembre 2012

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur finale
Concessions, brevets et droits assimilés	564 326	518 216		1 082 542
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 956			15 956
TOTAL 1	580 282	518 216	0	1 098 498
Installations techniques, matériels et outillages	586 847			586 847
Installations générales, agencements	3 000			3 000
Matériel de transport	29 684	32 330		62 014
Matériel de bureau et informatique	15 373	864		16 237
Immobilisations corporelles en cours	319 504			319 504
TOTAL 2	954 408	33 194	0	987 602
Autres immobilisations financières	9 542	26 377	1 935	33 984
TOTAL 3	9 542	26 377	1 935	33 984
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 544 232	577 787	1 935	2 120 084

Au 31 décembre 2011

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur finale
Concessions, brevets et droits assimilés	407 722	156 604		564 326
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 956			15 956
TOTAL 1	423 679	156 604	0	580 283
Installations techniques, matériels et outillages	586 847			586 847
Installations générales, agencements	3 000			3 000
Matériel de transport		29 684		29 684
Matériel de bureau et informatique	15 373			15 373
Immobilisations corporelles en cours	306 115	13 389		319 504
TOTAL 2	911 335	43 072	0	954 407
Autres immobilisations financières	9 212	331		9 542
TOTAL 3	9 212	331	0	9 542
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 344 225	200 007	0	1 544 232

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les moules pour flacons (220 000 €), les moules pour bouchons (103 000 €) et les moules pour chambre de décantation (107 000 €) ainsi que le coût du développement des automates et de l'outillage industriel.

En 2012, la société a mis en place un contrat de liquidité suite à l'introduction en bourse de la société, dans le cadre duquel 25 000 euros ont été affectés au compte de liquidité sur un montant total autorisé de 75 000 euros. Au 31 décembre 2012, le contrat de liquidité présente 1 176 titres Novacyt ainsi qu'un solde en numéraire de 14 928,45 euros.

3.2 Etat des amortissements

Au 31 décembre 2012

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement initial	Augmentation	Diminution / Cession	Amortissement final
Concessions, brevets et droits assimilés	84 209	57 094		141 303
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	87 259	57 094	0	144 353
Installations techniques, matériels et outillages	432 995	81 850		514 845
Installations générales, agencements	2 060	600		2 660
Matériel de transport	3 542	7 571		11 113
Matériel de bureau et informatique	14 858	556		15 414
TOTAL 2	453 455	90 577	0	544 032
TOTAL GENERAL (1+2)	540 714	147 671	0	688 385

Au 31 décembre 2011

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement initial	Augmentation	Diminution / Cession	Amortissement final
Concessions, brevets et droits assimilés	55 845	28 365		84 209
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	58 895	28 365	0	87 259
Installations techniques, matériels et outillages	350 637	82 358		432 995
Installations générales, agencements	1 460	600		2 060
Matériel de transport		3 542		3 542
Matériel de bureau et informatique	11 410	3 448		14 858
TOTAL 2	363 507	89 948	0	453 455
TOTAL GENERAL (1+2)	422 401	118 313	0	540 714

4. Stocks

Stocks	31/12/2012	31/12/2011
Flacons et emballages	11 271	17 392
Produits finis	3 564	744
Automates	213 456	69 702
Plateaux	24 728	16 387
Divers	9 789	10 025
Total	262 808	114 250

5. Etat des provisions

Au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012	Montant début exercice	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges					
Perte de change	666	94	666		94
Pour risques de non conversion des OC	77 735	51 265			129 000
Sous total	78 401	51 359	666	0	129 094
Provision pour dépréciation					
Sur comptes clients	5 685	17 500			23 185
Sous total	5 685	17 500	0	0	23 185
Total	84 086	68 859	666	0	152 279

Au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011	Montant début exercice	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges					
Perte de change	3 585	666	3 585		666
Pour risques de non conversion des OC	39 939	37 796			77 735
Sous total	43 524	38 462	3 585	0	78 401
Provision pour dépréciation					
Sur comptes clients		5 685			5 685
Sous total	0	5 685	0	0	5 685
Total	43 524	44 147	3 585	0	84 086

5.1. Provision pour perte de change

Une provision pour perte de change a été constatée au 31 décembre 2012 à hauteur de 94 euros. Cette provision couvre le risque de perte de change sur une dette fournisseur en devise. Cette provision était de 666 euros au 31 décembre 2011.

5.2. Provision pour risque financier

Cette provision concerne le risque encouru sur l'éventuelle absence de conversion en actions à l'échéance contractuelle des obligations convertibles émises au cours de l'exercice 2009. Cette prime de non conversion est de 7 % l'an, capitalisée annuellement.

La provision constituée à ce titre sur l'exercice 2011 est de 37 796 €, soit un montant cumulé de 77 735 € à la date du 31 décembre 2011. La provision constituée sur l'exercice 2012 est de 51 265 €, soit un montant cumulé de 129 000 € à la date du 31 décembre 2012.

6. Etat des échéances des créances

Exercice clos le 31 décembre 2012

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	33 984	24 441	9 542
De l'actif circulant			
Créances Clients	212 324	212 324	
Avances Fournisseurs	42 264	42 264	
Personnel et comptes rattachés	16	16	
Impôt sur les bénéfices	120 126	120 126	
Taxe sur la valeur ajoutée	292 254	292 254	
Charges constatées d'avance	19 889	19 889	
Total	720 856	711 314	9 542

Exercice clos le 31 décembre 2011

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	9 542		9 542
De l'actif circulant			
Créances Clients	141 559	141 559	
Avances Fournisseurs	32 374	32 374	
Impôt sur les bénéfices	119 114	119 114	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 239	44 239	
Charges constatées d'avance	16 809	16 809	
Total	363 637	354 095	9 542

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent au Crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché est précisée ci après ainsi que de parts sociales de la Banque Populaire pour 100 € et d'un compte à terme.

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur vénale VMP	10 585 €	10 547 €
Compte à terme	1 200 000 €	0 €

Les intérêts courus sur le compte à terme se montent à 230 € au 31/12/2012.

8. Compte de régularisation – Actif

8-1 Détail des produits à recevoir

Autres créances	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs: avoir à recevoir	42 264 €	32 374 €

8-2 Charges constatées d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	19 889 €	16 809 €

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

9. Capitaux propres

9-1 Variation des capitaux propres sur les exercices 2011 et 2012

	Capital	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat	Total
31/12/2010	129 502	675 520	-1 459 565	-591 442	-1 245 985
Affectation du résultat 2010			-591 442	591 442	0
Augmentation de capital du 12/01/2011	14 000	385 980			399 980
augmentation de capital du 30/06/2011	4 232	585 582			589 814
augmentation de capital du 30/06/2011	350	48 430			48 780
Résultat 2011				-684 706	-684 706
31/12/2011	148 084	1 695 511	-2 051 007	-684 706	-892 118
Affectation du résultat 2011			-684 706	684 706	0
Augmentation de capital du 06/01/2012	4 012	537 858			541 870
Augmentation de capital du 07/05/2012	7 193	964 313			971 506
Augmentation de capital du 12/10/2012	21 208	2 555 621			2 576 829
Affectation des honoraires concernant l'augmentation de capital		-1 003 613			-1 003 613
Résultat 2012				-556 247	-556 247
31/12/2012	180 497	4 749 690	-2 735 713	-556 247	1 638 227

9-2 Composition du capital social

Lors de la constitution de la société, il a été procédé à des apports en numéraire pour un montant de 105 000 € correspondant à 105 000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, toutes de même catégorie.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2008 a décidé de l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 17 501 € par la création et émission de 17 501 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) de 1 € chacune assorties d'une prime d'émission de 27,57 € chacune, soit 482 502,57 €.

Le 7 mai 2008, l'intégralité des ABSA a été souscrite par AURINVEST CAPITAL 2. Ces titres donnent droit de souscrire globalement à 7 001 actions ordinaires au prix unitaire de 28,57 € avec prime d'émission de 27,57 €.

Par remise d'un bulletin d'exercice de BSA en date du 10 avril 2009, la société AURINVEST CAPITAL 2 décide de souscrire l'intégralité des 7 001 BSA. Le capital social de la société NOVACYT est donc augmenté de 7 001 € pour le porter de 122 501 € à 129 502 €. Le montant de la prime d'émission est inscrit au passif du bilan au compte spécial « prime d'émission » soit 193 017,57 €, portant le compte à 675 520,14 €.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 décembre 2010 a décidé de la cession de part à Aurinvest Capital 2 par M. Gérard Ulrich de ses 10 actions ordinaires et autorise la cession à Aurinvest Capital 2 par CUP 92 de 4 999 actions ordinaires pour un montant global des deux cessions de 100 000 €.

Lors de cette assemblée générale extraordinaire, il a été décidé d'augmenter le capital social de 14 000 € pour le porter de 129 502 € à 143 502 € par la création et l'émission de 14 000 actions ordinaires nouvelles de 1 € de nominal chacune. Le prix d'émission unitaire des nouvelles actions ordinaires est de 28,57 €, dont une prime d'émission de 27,57 € par action, soit une prime d'émission de 385 980 €.

Le versement des fonds s'est effectué le 12 janvier 2011. Cette opération a été enregistrée au bilan du 31 décembre 2010 dans les autres fonds propres pour un montant total de 399 980 € avec pour contrepartie un compte d'autres créances à l'actif du bilan.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011 a décidé de l'émission de 4 232 actions ordinaires à bon de souscription d'action (ABSA 2011) au prix unitaire de 139,37 € dont 1 € de valeur nominale et assortie d'une prime d'émission de 138,37 € et d'une émission d'un nombre maximum de 466 actions ordinaires à bon de souscription d'action (ABSA 2011 Complémentaires) au prix unitaire de 139,37 € dont 1 € de valeur nominale et assortie d'une prime d'émission de 138,37 €. Ces opérations se sont concrétisées en deux temps. Tout d'abord, le 11 juillet 2011, à hauteur de 4 232 € par émission de 4 232 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 138,37 €, portant ainsi le capital social de 143 502 € à 147 734 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 585 581,84 €. Et, dans un deuxième temps, le 23 septembre 2011, pour une souscription limitée à hauteur de 350 € par émission de 350 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 € assortie d'une prime d'émission de 138,37 €, portant ainsi le capital social de 147 734 € à 148 084 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 48 429,50 €.

Les bénéficiaires des BSA 2011 et BSA 2011 complémentaires ont renoncé irrévocablement à exercer leurs BSA en date du 23 avril 2012.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 janvier 2012 a décidé de l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 4 012 € par la création et émission de 4 012 actions ordinaires nouvelles de 1 € chacune assorties d'une prime d'émission de 134,06 € chacune, soit 537 858 €.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 janvier 2012 a décidé de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4 012 € par la création et émission de 4 012 actions nouvelles de 1 € chacune assorties d'une prime d'émission de 134,06 € portant ainsi le capital social de 148 084 € à 152 096 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 537 858 €.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 avril 2012 a décidé de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7 193 € par la création et émission de 7 193 actions nouvelles de 1 € chacune assorties d'une prime d'émission de 134,06 € portant ainsi le capital social de 152 096 € à 159 289 €. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'émission de 964 312,93 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012 a décidé la division du montant nominal des actions par 15. Le capital social de la Société est divisé en 2 389 335 actions de 0,0667 euro de nominal.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2012 a validé les modalités de l'augmentation du capital social de la société par voie d'offre au public d'un montant de 21 208,46 €. Le capital a été porté à 180 497,46 € divisé en 2 707 462 actions de 1/15^e d'euro l'une à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, assorties d'une prime d'émission d'un total de 2 555 620,24 €.

10. Emission d'obligations convertibles

Un emprunt de 500 000 € a été émis en octobre 2009 sous la forme de 17 501 obligations de nominal 28,57 € chacune, convertibles en actions de la société. L'échéance initiale de remboursement des obligations non converties était le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 8 juin 2012, le remboursement s'effectuera par trois versements de 170 000 € au 15 juin 2012, 170 000 € au 1^{er} janvier 2013 et 160 000 € au 31 mars 2013.

La prime de non conversion des obligations est payable au plus tard le 31 mars 2013.

Ces obligations produisent un taux d'intérêt annuel égal à 7 % l'an qui court à compter de la date de souscription et qui s'achève à la date de maturité, payable trimestriellement. La base de conversion est d'une action pour une obligation.

La partie souscrite au 31 décembre 2009 était de 400 000 €. Les 100 000 € complémentaires ont été souscrits en janvier 2010.

L'échéance de remboursement du 15 juin 2012 de 170 000 € a été respectée. Le solde de cet emprunt obligataire est de 330 000 € au 31 décembre 2012. Il était de 500 000 € au 31 décembre 2011.

11. Emprunts auprès des établissements de crédits et autres dettes financières

Ce poste est composé des emprunts souscrits auprès des organismes bancaires et auprès d'Oséo Financement. Il comprend également une avance remboursable d'Oséo Innovation et des comptes courants des associés. Leurs variations au cours des exercices s'analysent ainsi :

Au 31 décembre 2012	31/12/2011	Souscription	Remboursement	31/12/2012
Emprunts bancaires	373 269		191 332	181 937
Emprunts Oséo	152 510		47 329	105 181
Oséo Aide à l'innovation	508 215		60 000	448 215
Coface Garantie Prospection	47 437		7 585	39 851
Intérêts courus bancaires	19 616	7 053	19 616	7 053
Comptes courants Associés	164 727	6 279	165 581	5 425
Intérêts courus Associés	6 279	549	6 279	549
Total	1 272 052	13 881	497 722	788 211

Au 31 décembre 2011	31/12/2010	Souscription	Remboursement	31/12/2011
Emprunts bancaires	575 487	17 500	219 718	373 269
Emprunts Oséo	197 173		44 663	152 510
Oséo Aide à l'innovation	480 000	28 215		508 215
Coface Garantie Prospection	69 442		22 005	47 437
Intérêts courus bancaires	10 614	19 616	10 614	19 616
Comptes courants Associés	271 212	60 134	166 619	164 727
Intérêts courus Associés	7 579	6 279	7 579	6 279
Total	1 611 507	131 743	471 198	1 272 052

Le compte Oséo Aide à l'innovation est une avance remboursable liée au programme détaillé au paragraphe « Evènements marquants – Comptes annuels au 31 décembre 2012 ».

En cas de succès du programme, la Société remboursera cette somme par échéances trimestrielles progressives, allant de 20 000 € à 60 000 € à compter du 30 juin 2012, la dernière échéance étant fixée au 31 décembre 2015. La première échéance au 30 juin 2012 a été prélevée par Oséo le 2 juillet 2012 pour 20 000 €.

En cas d'échec technique ou commercial ou de succès technique ou commercial partiel du programme, la Société Novacyt remboursera une somme forfaitaire de 143 994 € payable en 7 trimestrialités à compter du 30 juin 2012, la dernière échéance étant au 31 décembre 2013.

12. Echéance des dettes à la clôture

12.1. Etat des échéances

Exercice clos le 31 décembre 2012

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	330 000	330 000		
Emprunts bancaires et Oséo, intérêts courus	294 170	188 837	105 333	
Oséo Aide à l'innovation	448 215	110 000	338 215	
Coface Garantie Prospection	39 851		39 851	
Comptes courants Associés et intérêts courus	5 974	5 974		
Fournisseurs et comptes rattachés	593 673	593 673		
Fournisseurs d'immobilisations	430 560	430 560		
Personnel	47 816	47 816		
Organismes sociaux	60 374	60 374		
Etat – TVA	953	953		
Autres dettes fiscales et sociales	9 174	9 174		
Autres dettes (clients)	180	180		
Total	2 260 940	1 777 541	483 399	

Exercice clos le 31 décembre 2011

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	500 000	170 000	330 000	
Emprunts bancaires et Oséo, intérêts courus	545 394	256 944	288 450	
Oséo Aide à l'innovation	508 215	60 000	448 215	
Coface Garantie Prospection	47 437		47 437	
Comptes courants Associés et intérêts courus	171 006	164 581	6 425	
Fournisseurs et comptes rattachés	399 332	399 332		
Personnel	50 046	50 046		
Organismes sociaux	87 781	87 781		
Etat – TVA	2 700	2 700		
Autres dettes fiscales et sociales	10 340	10 340		
Total	2 322 251	1 201 724	1 120 527	

12.2. Détail de la ventilation des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2012

	31/12/2012	< 1 an		1 an < x < 5 ans		> 5 ans		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunt obligataire	330 000	330 000	3 100					330 000	3 100
Total emprunt OSEO :	105 181	45 996	8 652	59 185	5 456	0	0	105 181	14 108
Total emprunts bancaires :	181 937	135 788	5 866	46 148	1 746	0	0	181 937	7 611
Intérêts courus sur emprunts	7 053	7 053						7 053	
Total emprunts (banque + OSEO)	294 170	188 837	14 518	105 333	7 202	0	0	294 170	21 720
Aide à l'innovation Oséo 600 000 €	448 215	110 000		338 215				448 215	
Autres dettes financières	39 851			39 851				39 851	
Total dettes financières diverses	488 066	110 000	0	378 066	0	0	0	488 066	0
Comptes courants associés	5 425	5 425	0	0	0	0	0	5 425	0
Intérêts courus	549	549						549	
Comptes courants associés	5 974	5 974	0	0	0	0	0	5 974	0

Les contrats d'emprunts souscrits par la société ne prévoient pas de clause de covenants.

13. Compte de régularisation – Passif

Détail des charges à payer :

Détail des charges à payer	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts	7 053	19 616
Intérêts courus sur comptes courants Associés	549	6 279
Total	7 602	25 895
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	60 406	58 132
Total	60 406	58 132
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	9 358	46 747
Charges sociales sur congés payés	3 560	15 076
Etat - autres charges à payer	9 174	10 340
Total	22 092	72 163
Total général	90 100	156 190

14. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ils se sont élevés, respectivement à 120 126 € en 2012 et 119 114 € en 2011.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 4 595 069 € au 31 décembre 2012, dont notamment 1 602 519 € au titre de l'exercice 2012 et 751 548 € au titre de l'exercice 2011. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

15. Relations avec les parties liées

Les rémunérations versées aux parties liées de NOVACYT au cours des exercices 2012 et 2011 concernent les principaux dirigeants de la Société.

15-1 Les rémunérations présentées ci-après ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	2012	2011
Rémunérations brutes des dirigeants	286 531	250 627
Redevances versées à Maclip	10 090	29 125
Honoraires versés à Strategiquial	14 959	0
Intérêts sur comptes courants	548	615
Total	312 128	280 367

Les redevances versées à la société Maclip, détenue par Monsieur Eric Peltier, Président Directeur Général de Novacyt, correspondent aux sommes versées dans le cadre des contrats de concessions de licences des brevets.

L'acquisition de 6 brevets auprès de la société Maclip a été réalisée pour un prix global de 360 000 € HT (soit 430 560 € TTC).

Les honoraires versés à la société Strategiquial sont comptabilisés en charges pour 14 959 € au titre de l'exercice 2012. Cette société, contrôlée et dirigée par Monsieur Fouad Tarabah, a été immatriculée au Registre du commerce le 6 janvier 2012. Monsieur Fouad Tarabah est administrateur de Novacyt depuis le 29 mai 2012.

15-2 Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre (en euros):

	2012	2011
Rémunérations des dirigeants	30 549	-
Redevances dues à Maclip	0	34 834
Fournisseur Maclip	430 560	
Fournisseur Strategiquial	0	0
Comptes courants	4 997	25 688
Total	466 106	60 522

16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation tient compte de la division de la valeur nominale des actions de la société par 15 décidée par l'assemblée générale du 28 juin 2012, pour toutes les périodes présentées.

	2012	2011
Résultat de l'exercice	(556 247)	(684 706)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 428 155	2 177 138
Résultat de base par action (€/action)	(0,23)	(0,31)

La société ne calcule pas de résultat dilué en présence de pertes. Il existe toutefois des instruments potentiellement dilutifs à la clôture de l'exercice correspondant à des obligations convertibles et des ABSA, présentés en note 9-2 et 12.

17. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 6 en 2012 et 2011.

La société, créée en 2006, bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante » (« JEI ») qui lui procure les avantages suivants :

Durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de « JEI » est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale.

Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés : l'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices pendant trois ans, suivie d'une exonération partielle de 50 % pendant deux ans.

L'entreprise bénéficie également d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), tout au long de la période au titre de laquelle la société conserve le statut de « JEI ». Les « JEI » bénéficient du remboursement anticipé du Crédit d'impôt en faveur de la recherche.

Il convient de noter que les aides fiscales accordées aux entreprises placées sous le régime de la « JEI » ne peuvent excéder le plafond des aides « de minimis » fixé par l'Union Européenne, soit un montant de 200 000 € par période de trente-six mois pour chaque entreprise.

La qualification de « JEI » a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé le 11 avril 2007.

La loi de finances 2011 a instauré un double plafonnement de cette exonération, tant au niveau de chaque salarié qu'au niveau de l'entreprise, auquel s'applique une exonération dégressive dans le temps. A compter de l'année 2012, Novacyt verra donc les avantages de ce régime très fortement diminuer.

18. Ventilation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2012

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Communauté Européenne	Autres pays	Total
Machines	20 925	118 559	223 165	362 649
Consommables	376 463	201 652	93 870	671 985
Divers	15 272	5 272	110	20 654
TOTAL	412 660	325 483	317 145	1 055 288

Au 31 décembre 2011

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Communauté Européenne	Autres pays	Total
Machines	79 580	66 440	83 519	229 539
Consommables	337 470	179 668	114 870	632 008
Divers	15 935	6 679	240	22 854
TOTAL	432 985	252 787	198 629	884 401

19. Gestion et évaluation des risques financiers

Novacyt peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Novacyt met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Novacyt est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Novacyt n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

- Risque de liquidité :

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherches ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

- Risque de taux d'intérêt :

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

- Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

- Risque clients :

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines. A l'exception d'un risque peu significatif sur deux clients et provisionné à hauteur du risque estimé du non recouvrement, intervenu en 2011 et en 2012, Novacyt n'a jamais eu de créances douteuses depuis sa création.

- Risques liés aux variations de taux de change

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%. SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés et pourront continuer à l'être dans le futur. La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

20. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du cabinet André & Associés pour l'exercice 2012 s'élèvent à un total de 28 600 € HT, dont 12 000 € HT enregistrés en honoraires et 16 600 € HT imputés sur la prime d'émission.

Les honoraires du cabinet Deloitte pour l'exercice 2012 s'élèvent à un total de 189 060 € HT, dont 25 000 € HT enregistrés en honoraires et 164 060 € HT imputés sur la prime d'émission.

21. Engagements donnés

21.1. Indemnité de départ à la retraite

Methodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Novacyt en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2012. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date de clôture de l'exercice à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Les montants de la provision pour indemnité de départ à la retraite sont quasi-nuls tant au 31 décembre 2012 que pour l'exercice précédent.

21.2. Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 435 heures au 31 décembre 2012
- 434 heures au 31 décembre 2011

21.3 Emprunt obligataire convertible

Le montant total de la prime qui devrait être versée en cas de remboursement aux échéances prévues au contrat signé le 8 juin 2012 de l'intégralité des obligations dans l'hypothèse où aucune conversion n'aurait lieu, est de 129 000 €. Elle est intégralement provisionnée.

22. Evènements postérieurs à la clôture

Le 27 février 2013, Novacyt a annoncé le rachat des actifs du Centre de Compétences International en Télé-Imagerie (CCITI), spécialisé dans la pathologie digitale.

Le CCITI a développé une suite logicielle spécialisée pour la pathologie digitale. Après le scanning numérique des lames, la pathologie digitale permet d'archiver, gérer et partager les images digitales obtenues pour une meilleure prise en charge du patient, depuis le dépistage jusqu'au suivi du

traitement. L'intégration des actifs du CCITI apporte ainsi un service complémentaire de télédiagnostic au module logiciel de reconnaissance cellulaire développé par NOVACYT.

Le 12 février 2013, NOVACYT a nommé Monsieur Aymeric Perchant au poste de Directeur Recherche et Développement. Ingénieur de Telecom Paritech et diplômé de Supelec, titulaire d'un doctorat en imagerie médicale, Monsieur Aymeric Perchant occupait auparavant le poste de Marketing Manager de la division radiologie digitale de THALES en charge du positionnement stratégique et du développement produit.

Le 27 mars 2013, la société NOVACYT a reçu la certification ISO 13485, référentiel internationalement reconnu pour la mise en place de démarches de management de qualité pour les fabricants et les distributeurs de dispositifs médicaux, ce qui va renforcer son image aussi bien en France qu'à l'international.

Le 12 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 5 avril 2013, le principe d'une augmentation de capital pour un montant nominal maximum de un million trente et un mille trois cent quatre vingt dix sept euros et trente centimes (1 031 397,30 €) par émission d'un nombre maximum de cent vingt sept mille trois cent trente trois (127 333) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro, à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription et a fixé le prix de souscription unitaire auquel les actions seront proposées, à huit euros et 10 centimes (8,10 €) (prime d'émission incluse), soit avec une prime d'émission de huit euros et trente trois millièmes de centimes (8,033 €) par action.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil d'Administration, prévue le 13 mai 2013.



**Rapport des Commissaires aux
Comptes sur les comptes consolidés
clos au 31 décembre 2012**

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 Velizy Villacoublay

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

ANDRÉ & ASSOCIÉS
76, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 Velizy Villacoublay

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NOVACYT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers qui expose la situation financière de la société au 31 décembre 2012 ainsi que les mesures annoncées par la direction pour permettre à la société de poursuivre son exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

- La note 2.1 « Principes comptables appliqués – Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des brevets. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais liés aux brevets ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes 2.1 et 3 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANDRÉ & ASSOCIÉS

Deloitte & Associés

Frédéric BOULEUC

Laurent HALFON



Rapport de gestion

NOVACYT

Société Anonyme

Au capital de 180 497,46 €

Siège Social : 13 Avenue Morane Saulnier

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

491 062 527 R.C.S. VERSAILLES

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2013**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, affecter le résultat dudit exercice, et vous prononcer sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous rappelons que la société, initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée a été transformée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2012 en société anonyme.

Conformément à la sixième résolution prise lors de cette assemblée, un seul rapport de gestion vous sera présenté.

Conformément à la loi, nous vous entretiendrons, au cours de cette Assemblée, de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé, des résultats de cette activité, des progrès et difficultés rencontrées, des activités de la Société en matière de recherche et de développement, de l'évolution prévisible et des perspectives d'avenir de la Société, ainsi que des événements importants survenus entre le 31 décembre 2012 et la date d'établissement du présent rapport.

Nous vous fournirons également les informations prévues par l'article L 233-13 du Code de Commerce (participations détenues dans le capital d'autres sociétés), et celles prévues à l'article L 225-102 du Code de Commerce (participation des salariés au capital social).

En outre, votre Conseil doit vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par ses dirigeants.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans le rapport sur les comptes annuels toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Enfin, nous terminerons le présent rapport par la présentation succincte des résolutions soumises à votre vote.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître le résultat de la Société au titre de chacun des 5 derniers exercices clos.

Est également annexé, conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes et celui de votre Conseil, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Situation de la société et activité au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012

La société NOVACYT a été créée le 3 juillet 2006 avec comme activité de référence la recherche, le développement et la commercialisation de solutions automatisées dans le domaine cytologique, en particulier dans un premier temps dans le domaine du frottis du col utérin.

NOVACYT a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 1,05 million d'euros en croissance de 19 % par rapport à 2011, porté par les ventes internationales qui augmentent de 31 % sur l'exercice à 0,61 million d'euros, la part de marché de l'International passant de 53 % en 2011 à 58 % en 2012.

Nos efforts commerciaux ont permis de développer notre chiffre d'affaires mais dans un contexte économique en Europe très difficile, la plupart des pays européens, en particulier ceux du Sud, gelant ou retardant leurs investissements. Aussi NOVACYT a décidé d'axer son développement international sur les puissances émergentes. La société a, dès cette année, obtenu des premiers résultats significatifs avec l'homologation SFDA de ses systèmes en Chine et l'autorisation de mise sur le marché en Russie.

En particulier, la signature d'un contrat de distribution en Russie au deuxième semestre 2012, nous a permis d'y développer nos ventes et d'y installer près de 10 instruments. En parallèle, nous avons développé notre présence en Europe de l'Est, en signant des contrats de distribution sur plusieurs pays.

En ce qui concerne la France, nous avons continué notre progression en remportant deux appels d'offres d'hôpitaux publics et en accompagnant la croissance de nos clients privés. Beaucoup d'hôpitaux souhaitent s'automatiser et donc deux à trois appels d'offres par an sont émis en moyenne sur ces dernières années. Notre challenge est de démontrer à chaque fois les avantages techniques et qualitatifs par rapport en particulier au leader mondial qui est implanté en France depuis plus de 15 ans.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 102 165 € contre 913 804 € en 2011, soit une augmentation d'environ 21 %.

Le montant des subventions d'exploitation versées à la société représente désormais 3,99 % des produits d'exploitation en 2012 contre 3,35 % en 2011.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont augmenté comparativement à l'exercice clos précédent. En effet, elles atteignent 1 674 592 € en 2012 contre 1 599 380 € en 2011, soit une augmentation de 4,7 %. Les postes les plus importants sont l'achat de marchandises pour 385 651 €, l'achat de matières premières pour 224 745 € et les honoraires divers s'élevant à 156 262 €, hors frais d'actes et contentieux.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation est en situation déficitaire à hauteur de (572 427) € contre un résultat d'exploitation de (685 576) € en 2011, soit une amélioration d'environ 17 % de ce résultat.

En raison de la combinaison de cette perte d'exploitation, d'un résultat financier négatif de (103 946) €, le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de (556 247,49) €.

A titre de comparaison, l'exercice clos en 2011 se soldait par une perte de (684 705,85) €, soit une amélioration d'environ 19 %.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 031 600 €.

Monsieur le Président passe ensuite la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'arrêter, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit la perte de (556 247,49) € au débit du compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de la somme de (2 735 713,12) € à la somme de (3 291 960,61) €.

Reconstitution des capitaux propres

Nous vous informons que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1 638 227 € (en ce compris le résultat 2012) et qu'ils sont donc supérieurs au montant du capital social.

Dès lors, il vous sera demandé de constater la reconstitution desdits capitaux propres conformément aux dispositions de l'article L 225-248 alinéa 1 du Code de Commerce.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions des articles 243 ter et 243 quater du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a jamais été distribué.

Progrès réalisés - Difficultés rencontrées

A. Renforcement des fonds propres et IPO

1/ Une première augmentation de capital a eu lieu le 6 janvier 2012 pour un montant nominal de 4 012 € complété d'une prime d'émission de 537 858 €. Cette augmentation de capital s'est faite par l'arrivée de nouveaux actionnaires ainsi que par l'incorporation au capital de comptes courants d'associés.

2/ Une seconde augmentation de capital a eu lieu le 7 mai 2012 pour un montant nominal de 7 193 € complété d'une prime d'émission de 964 313 €.

Ce renforcement des fonds propres de notre société s'inscrivait dans le cadre de la préparation à l'introduction sur le marché ALTERNEXT de NYSE EURONEXT Paris.

A ce titre, diverses conventions ont été régularisées avec la société ARKEON Finance ayant notamment pour objet :

- l'assistance pour l'introduction sur le marché ALTERNEXT (par offre au public),
- l'animation du marché des actions de NOVACYT,
- la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de NOVACYT.

3/ Le 8 octobre 2012, le conseil d'administration, a décidé unanimement, dans le cadre des délégations de compétence confiées par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2012, des modalités de l'augmentation de capital social de notre société.

Dans le cadre de l'offre publique (OPO) 318 127 nouvelles actions ont été émises à un prix de 8,10 € par action.

Le capital social de NOVACYT a été fixé à 180 497,46 € compte tenu de ladite augmentation de capital social.

Les actions de la société NOVACYT ont été cotées pour la première fois sur le NYSE ALTERNEXT PARIS le 12 octobre 2012.

B. Centralisation de la PI

Par acte sous seing privé du 27 avril 2012, l'EURL MACLIP (détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER) a cédé à la société NOVACYT les brevets suivants :

- Brevet n° 03 14907 du 13 décembre 2003 dont le titre est « flacon de préparation d'une suspension cytologique à base de fixateur »
- Brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004 dont le titre est « flacon de préparation d'une suspension cytologique »,
- Brevet n° 05 03487 du 07 avril 2005, dont le titre est « Combinaison d'un fixateur histologique ou cytologique, et d'un ou plusieurs composés photoactivables de la famille des quinones, en particulier l'hypericine, l'hypocrelline A et l'hypocrelline B »,
- Brevets n° 2 792 332 (99 04662), n° 2 792 333 (99 04663) et n° 2 792 331 (99 04664) du 14 avril 1999, dont les titres respectifs sont les suivants : « Procédé de préparation d'une

suspension cytologique », « Dispositif de dépôt de cellules sur une plaque d'analyse », « Flacon de préparation d'une suspension cytologique ».

Cette cession s'est régularisée sur la base d'un prix fixe de 360 000 € et d'une clause d'earn-out de 5 % des ventes nettes hors taxes que réalisera NOVACYT jusqu'à l'expiration ou l'invalidation du dernier des Brevets cédés sur la commercialisation des produits fabriqués en application du Brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004. Ce complément de prix ne trouvera à s'appliquer qu'à compter du moment où les sommes exigibles excéderont la somme de 360 000 €.

L'EURL MACLIP a décidé le 18 juillet 2012 d'accorder un crédit-vendeur à NOVACYT jusqu'au 31 décembre 2012 pour le règlement de la somme de 120 000 € qui devait être réglée comptant à la signature de l'acte.

C. Transformation de la Société en société anonyme et direction générale

Nous vous rappelons, enfin, que l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2012 a transformé la société en Société anonyme à Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'administration de la société a, le 29 mai 2012, décidé de dissocier, jusqu'à nouvelle décision du conseil d'administration, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général et nommé Monsieur Eric PELTIER aux fonctions de Président Directeur Général de la société.

Le même Conseil d'administration a nommé Monsieur Jean-Pierre CRINELLI aux fonctions de Directeur Général délégué.

D. Emprunt obligataire et instrument dilutif

Un emprunt de 500 000 € a été émis en octobre 2009 sous la forme de 17 501 obligations de 28,57 € de nominal chacune, convertibles en actions de la société.

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 7 % l'an qui court à compter de la date de souscription et qui s'achève à la date de maturité, payable trimestriellement.

Un avenant du 8 juin 2012 prévoit que le remboursement de cet emprunt obligataire par la société s'effectuera par trois versements et comme suit :

- 170 000 € le 15 juin 2012,
- 170 000 € le 1^{er} janvier 2013,
- 160 000 € le 31 mars 2013.

La base de conversion est d'une action pour une obligation.

E. Gouvernance

Par conseil d'administration du 15 novembre 2012, les membres du conseil ont pris acte de la démission de Madame Bénédicte BROUARD de ses fonctions d'administrateur de la

société, démission exclusivement motivée par le risque de conflit d'intérêts puisqu'étant par ailleurs membre du comité d'investissement d'AURINVEST CAPITAL 2.

Le conseil a décidé de ne pas coopter de nouvel administrateur.

F. Renforcement du management

Pour soutenir et développer le chiffre d'affaires de NOVACYT, nous avons renforcé notre organisation commerciale par l'arrivée d'un responsable commercial pour la France ainsi que d'un responsable commercial pour la zone Asie-Pacifique.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A. Croissance externe

Le 27 février 2013, Novacyt a annoncé le rachat des actifs du Centre de Compétences International en Télé-Imagerie (CCITI), spécialisé dans la pathologie digitale.

Le CCITI a développé une suite logicielle spécialisée pour la pathologie digitale. Après le « scanning » numérique des lames, la pathologie digitale permet d'archiver, gérer et partager les images digitales obtenues pour une meilleure prise en charge du patient, depuis le dépistage jusqu'au suivi du traitement. L'intégration des actifs du CCITI apporte ainsi un service complémentaire de télédiagnostic au module logiciel de reconnaissance cellulaire développé par NOVACYT.

B. Renforcement du management

Le 12 février 2013, NOVACYT a nommé Monsieur Aymeric PERCHANT au poste de Directeur Recherche et Développement. Ingénieur de Telecom Paritech et diplômé de Supélec, titulaire d'un doctorat en imagerie médicale, Monsieur PERCHANT occupait auparavant le poste de Marketing Manager de la division radiologie digitale de THALES en charge du positionnement stratégique et du développement produit.

Entre 2000 et 2011, Monsieur PERCHANT a exercé diverses fonctions chez MAUNA KEA TECHNOLOGIES dont celle de Responsable Développement Produit. Il est à l'origine de la conception et du lancement commercial de Cellvizio®.

C. Qualité

Le 27 mars 2013 la société NOVACYT a reçu la certification ISO 13485, référentiel internationalement reconnu pour la mise en place de démarches de management de qualité pour les fabricants et les distributeurs de dispositifs médicaux, ce qui va renforcer l'image de la société aussi bien en France qu'à l'international.

Cette certification démontre l'aptitude de la société à produire à un haut niveau de maîtrise et de qualité son dispositif NovaPrep® Processor System, en assurant les services qui lui sont associés tels que l'installation, la formation et le service après-vente.

D. Renforcement des fonds propres

L'assemblée générale extraordinaire, lors de sa séance du 5 avril 2013 a pris les décisions permettant de réaliser de nouvelles augmentations de capital par le biais de placements privés, au profit d'investisseurs qualifiés, par incorporation de primes, bénéfices, réserves ou autres, par l'émission de BSPCE, et/ou l'émission de 50 000 BSA maximum, le montant total maximal des différentes augmentations de capital étant fixé à 5 000 000 € (primes d'émissions incluses).

Le 12 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 5 avril 2013, le principe d'une augmentation de capital pour un montant nominal maximum de un million trente et un mille trois cent quatre vingt dix sept euros et trente centimes (1 031 397,30 €) par émission d'un nombre maximum de cent vingt sept mille trois cent trente trois (127 333) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro, à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription et a fixé le prix de souscription unitaire auquel les actions seront proposées, à HUIT EUROS ET DIX CENTS (8,10 €) (prime d'émission incluse), soit avec une prime d'émission de HUIT EUROS ET TRENTE TROIS MILLIEMES DE CENTIMES (8,033 €) par action.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil d'Administration, prévue le 13 mai 2013.

E. Développement sur le marché asiatique

Le projet de joint venture avec la société STAC (société de droit chinois) est en cours de finalisation et nous espérons pouvoir constater les premiers produits liés à cette activité dans les prochains mois.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Notre société devrait connaître une croissance significative de son chiffre d'affaires en 2013 due aux investissements commerciaux réalisés en 2012 et début 2013, en particulier sur la zone Asie-Pacifique et en Russie.

En parallèle, nous poursuivrons nos efforts commerciaux sur le Moyen-Orient tout en commençant une approche des marchés Brésilien et Indien, sans oublier un effort particulier sur le marché Français pour démontrer la compétitivité de notre solution. Cette croissance sera accompagnée d'une offre système plus complète et performante par l'arrivée, entre autre, d'une solution de lecture assistée par ordinateur.

En outre, nous maintenons nos efforts pour assurer le développement de NOVACYT sur le marché asiatique.

Principaux risques et incertitudes :

A. Risques liés à la dépendance aux partenaires

La société a tissé un réseau de distribution. A ce jour, elle dispose d'un nombre restreint de partenaires ce qui peut être considéré comme un risque. Le succès de la commercialisation internationale des produits de la Société dépend donc des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

B. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société a toujours protégé sa technologie et ses produits par des droits de propriété intellectuelle (brevets et marques) mais également par la mise en place d'accords de confidentialité.

Ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et les produits et la technologie pourraient faire l'objet d'un usage frauduleux.

Les produits et le procédé cytologique sur lesquels repose le savoir-faire de NOVACYT sont protégés par 19 familles de brevets qui couvrent d'une part les matériels (flacon de préparation, solution de fixation, brosse de prélèvement, automate d'analyse cellulaire) et d'autre part les méthodes de diagnostic et d'études innovantes (décantation, coloration, analyses).

La politique de la société pour le dépôt de brevets est toujours la même, c.à.d. au minimum un dépôt en Chine, Russie, Inde, Etats Unis, Brésil et en Europe (France, UK et Allemagne) puis pour certains brevets plus sensibles, une protection plus étendue.

Toutefois, la Société ne peut pas garantir formellement que :

- les brevets délivrés ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de la concurrence et des brevets protégeant des technologies ou des produits équivalents ;
- les concurrents n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits similaires à ceux de NOVACYT
- les produits de la Société ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

C. Risques liés aux variations de taux de change

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%. SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés et pourront continuer à l'être dans le futur.

La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

D. Risques de liquidité

Il est possible que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherches ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariats qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

E. Risque de taux d'intérêt :

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme pour lequel aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

F. Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

G. Risque clients :

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines. A l'exception d'un risque peu significatif sur deux clients et provisionné à hauteur du risque estimé du non recouvrement, intervenu en 2011 et en 2012, Novacyt n'a jamais eu de créances douteuses depuis sa création.

H. Risques liés aux concurrents

Le marché de la cytologie est actuellement principalement partagé par deux acteurs de tailles significatives et dont les ressources financières sont importantes. Le développement commercial actif de NOVACYT pourrait inciter ses concurrents à réagir.

La Société mène une politique commerciale active afin de se démarquer de ces deux concurrents.

Elle tente également, dans la mesure du possible, de rompre les « habitudes » du marché. C'est ainsi, par exemple, que la société a obtenu du Tribunal administratif d'Orléans, début 2013, l'annulation d'un marché public ouvert par le CHR d'Orléans et remporté par la société HOLOGIC.

I. Risques Pays

L'activité de la société peut être impactée par l'évolution des conditions macroéconomiques générales, notamment celles susceptibles d'affecter la capacité d'investissement des acteurs du marché sur lequel intervient NOVACYT.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Durant l'exercice 2012, les efforts de R&D ont essentiellement porté sur la recherche d'équipements commercialisés permettant de scanner des lames d'étalement cytologique permettant de concrétiser l'offre d'une solution de lecture assistée par ordinateur sur laquelle NOVACYT travaille depuis 2008. Certains équipements ont été identifiés comme présentant maintenant les caractéristiques nécessaires pour la mise en œuvre de la solution de lecture assistée par ordinateur imaginée par NOVACYT.

Le projet de logiciel de lecture assistée par ordinateur a bénéficié de l'intégration du CCITI, dont les compétences en pathologie digitale et en télédiagnostic, complètent parfaitement l'équipe R&D de NOVACYT. Le recrutement de monsieur Aymeric Perchant en tant que Directeur R&D, a permis d'organiser et de rationaliser la nouvelle équipe R&D, en accord avec le système de management de la qualité dans le cadre de la certification ISO 13485 obtenue récemment.

Le renforcement des équipes de R&D ainsi que leur organisation au sein du système de management de la qualité devraient permettre de proposer une solution de lecture assistée par ordinateur afin de procéder aux étapes nécessaires pour le marquage CE IVD indispensable à la future commercialisation du produit.

Filiales et participations

Notre société ne détient aucune filiale et participation.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al 2 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions :

- destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise : néant

- un contrat de liquidités a été conclu le 19 mars 2012 avec la société ARKEON pour animer les transactions sur nos titres suite à l'entrée sur ALTERNEXT et favoriser la liquidité des titres de la société.

Au cours de l'exercice 2012, la société a effectué les opérations suivantes sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 1^{er} janvier 2012 : néant
- achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 1 399 actions au prix moyen de 8,12 €
- ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 223 actions au prix moyen de 8,21 €
- nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 1 176 au prix moyen d'achat de 8,12 €, soit 9 513 €, représentant 78,4 € en valeur nominale (1/15^{ème}€) et 9 525.60 € au cours boursier au 31 décembre 2012 qui s'élevait à 8,10 €
- montant des frais de négociation : 450 € TTC

Les actions détenues représentent à la clôture 0,04 % du capital social.

Informations concernant les installations classées (article L 225-102 -2 du Code de commerce)

La Société n'est pas concernée par les dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de commerce.

Répartition du capital :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2012 :

Nom	Quantité de titres	% du capital	% du droit de vote
SAS CUP 92	1 430 115	52,82 %	52,82 %
AURINVEST CAPITAL 2	712 020	26,29 %	26,29 %

Information prévue par l'article L 225-102 du Code de commerce

Aucune participation des salariés au capital n'est constatée à ce jour.

Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres (articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement général AMF article 223-22 A)

La Société n'est pas concernée par les dispositions des articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier ni par l'article 223-22 A du règlement général AMF.

Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Nous vous informons que les mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2012 ont été les suivants :

- Monsieur Eric PELTIER, PDG de NOVACYT est également :
 - gérant de la société MACLIP, EURL au capital de 10 200 € dont le siège social est à CLAMART (92 140) 161 bis avenue Jean JAURES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS NANTERRE D 432 920 114,
 - Directeur Général de la société CUP 92 ; société par actions simplifiée au capital de 95 000 € dont le siège social est à VELIZY VILLACOUBLAY (78 140), 13 Avenue Morane SAULNIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 490 905 452,
- Monsieur Jean-Pierre CRINELLI, Directeur Général délégué de NOVACYT est également :
 - Président la société CUP 92, société par actions simplifiée au capital de 95 000 € dont le siège social est à VELIZY VILLACOUBLAY (78 140), 13 Avenue Morane SAULNIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 490 905 452,
 - Membre du comité de Direction de la société ALAIN FRESARD TECHNOLOGIES MICROMECHANIQUE (AFT), société par actions simplifiée au capital de 125 000 €, dont le siège social est à FILLINGES (74 250) ZAE de Findrol, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 410 693 725,
- Madame Bénédicte BROUARD, administrateur de NOVACYT jusqu'à sa démission en date du 1^{er} novembre 2012, était également :
 - Membre du comité de surveillance de la société LE POLYPTYQUE, société par actions simplifiée au capital de 1 890 000 € , dont le siège social est à PARIS (75 008) 29 rue de Miromesnil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 513 050 047,

- Gérante de la société B-REF, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 62 500 € dont le siège social est à PARIS (75015) 160 avenue de Suffren, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 442 409 934,

- Gérante de la société LES CHATAIGNIERS DE DOMONT, société à responsabilité limitée au capital de 33 000 €, dont le siège social est à DOMONT (95 330) Route de Montmorency, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 421 028 697,

➤ Monsieur Fouad TARABAH, administrateur de NOVACYT, est également :

- Président de la société STRATEGIQUAL, société par action simplifiée au capital de 3 000 € , dont le siège social est à PARIS (75 008) 18 rue Pasquier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 539 015 412,

- Gérant de la société Fouad TARABAH conseil, EURL au capital de 500 € , dont le siège social est à PARIS (75 008) 18 rue Pasquier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 538 763 160,

➤ Monsieur Bruce KAUFMAN, administrateur de NOVACYT, est également :

- CEO de Trans Island Air Ltd, Christ Church, Barbados

Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le fait qu'elle est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non

capitalisables sont engagées alors que les revenus récurrents ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.

- La Société devrait recevoir en 2013 le règlement du crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2012 s'élevant à 120 126 €.
- La Société a pris des mesures aux fins de procéder à diverses augmentations de capital en mai et en juin 2013. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 12 avril 2013 a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 031 397,30 € incluant une prime d'émission d'un montant de 8,033 € par action.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2012 et les différents apports susmentionnés devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins jusqu'au dernier trimestre 2013. Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'était pas en mesure de réaliser ses plans d'actions.

Prévisionnels de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration du 2 août 2012 a approuvé, un tableau prévisionnel de trésorerie juillet 2012 – mai 2013 dont une copie demeura annexé au présent procès verbal.

Un tableau prévisionnel a, par ailleurs, été établi pour la période de janvier à décembre 2013. Le conseil approuve ce prévisionnel dont une copie demeurera annexée aux présentes.

Business plan du projet de lecture

Monsieur le Président rappelle que la société a pour objectif la mise à disposition d'un nouveau type de système d'aide au diagnostic présentant un rapport coût-efficacité adapté à la problématique du dépistage. Ce projet renferme deux axes majeurs, à savoir d'un côté la numérisation des lames d'étalements cytologiques et d'un autre côté la conception d'un logiciel spécifique de reconnaissance cellulaire et de classification.

En ce qui concerne la numérisation des lames, la société au travers de ses différentes études de faisabilité a pu se forger une solide expérience dans le domaine de la numérisation des images cytologiques. Cependant, les exigences d'utilisation dans un laboratoire de routine (robustesse du focus automatique, coût d'utilisation, grande capacité) n'ont pas permis de retenir une des solutions proposées en 2008. Ces conclusions initiales quant au développement futur de la solution d'aide au diagnostic de la Société, ont pu être revues positivement fin 2011 - début 2012 suite aux progrès importants de focus automatique, réalisés par certains acteurs de la « Digital Pathology », tant pour les nouveaux arrivants que par les sociétés initialement présentes en 2008. Ces progrès du focus automatique confirment la vision stratégique initiale de la Société.

En ce qui concerne la conception du logiciel spécifique de reconnaissance cellulaire et de classification, la Société a développé son propre logiciel d'analyse dans le but de le rendre compatible avec tout type de formats d'images et donc de scanners dont la qualité du focus

automatique est devenue compatible avec une utilisation en routine. NOVACYT continue sa collaboration avec des structures académiques et privées spécialisées dans le domaine de la reconnaissance morphologique des cellules et leur classification. Le logiciel en cours de finalisation par NOVACYT pourra s'adapter aux différents formats d'images. Il est différent du projet initial développé en 2008 dans le sens où il pourra être utilisé avec tout type de scanners. Par ailleurs, des solutions complémentaires au module logiciel, provenant notamment de deux sociétés, l'une canadienne et l'autre française, identifiées et contactées, existent et peuvent être rapidement intégrées dans la solution d'aide au diagnostic cytologique développée par la Société. La Société a d'ailleurs commencé des tests à partir de lames réalisées par un automate NPS50 avec l'une de ces deux sociétés en Avril 2012, dont les résultats positifs permettent d'envisager une commercialisation en 2013.

Monsieur le Président a présenté au Conseil, dans le cadre de ce projet, un Business Plan arrêté sur la période 2013-2015, dont copie demeurera annexé au procès verbal, que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs (unité : K €).

Information sur les délais de paiement	x < 30 jours	31 jours < x < 90 jours	91 jours < x < 180 jours	181 jours < x < 360 jours	X > 360 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2012	63	259	66	5	140	533
Dettes fournisseurs au 31/12/2011	54	52	53	42	140	341

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code en cours de validité.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes lors de l'utilisation par le conseil d'administration des délégations qui lui ont été consenties ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales et réglementaires.

Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire

Par la première résolution, nous vous proposons d'approuver les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils vous sont présentés.

Cette résolution indiquera, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 dudit Code, savoir des amortissements excédentaires pour 4 066 €.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat.

Cette résolution rappellera, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

La troisième résolution concernera les capitaux propres de la société. Il vous sera demandé de constater la reconstitution desdits capitaux.

La quatrième résolution tend à approuver les conventions entrant dans le champ d'application des articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, telles que vos commissaires aux comptes vous les rappelleront dans leur rapport spécial.

La cinquième résolution concerne le quitus de la gestion tant de l'ancien Président de la société par actions simplifiée que celle de l'actuel Conseil d'administration de la société anonyme.

La dernière résolution décidera des pouvoirs à donner pour les formalités.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous sommes persuadés que vous donnerez un vote favorable aux résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

NOVACYT
Société Anonyme
Au capital de 180 497,46€
Siège Social : 13 Avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
491 062 527 R.C.S. VERSAILLES

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital *

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'administration
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (7 ^{ème} résolution)	Autorisation d'opérer sur les titres de la société aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité	dix-huit mois	Mise en œuvre du contrat de liquidité régularisé avec la société ARKEON en novembre et décembre 2012 <i>(1399 titres achetés – 223 titres vendus sur cette période de deux mois)</i>
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.	Vingt-six mois	Mise en œuvre par le Conseil d'administration du 8 octobre 2012 dans le cadre d'une OPO <i>(le nombre de titres diffusés dans le cadre de l'offre s'élève à 318 127 actions nouvelles créées sur la base de 8,10 € par action)</i>
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	Vingt-six mois	(Néant)

Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription qui serait décidée en vertu des délégations de compétence précitées	Vingt-six mois	(Néant)
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue augmenter le nombre de titres à émettre aux fins de couvrir d'éventuelle sur-allocations et de stabiliser les cours dans le cadre d'une émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Vingt-six mois	(Néant)
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés	Vingt-six mois	(Néant)
Assemblée générale extraordinaire du 29.05.2012 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence en matière d'augmentation de capital réservée aux salariés	Vingt-six mois	(Néant)
* Ci-dessus figurent les délégations au Conseil d'administration en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2012, la société s'étant transformée en société anonyme lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2012			

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
. Capital social.....	122 501	129 502	129 502	148 084	180 497
. Nombre des actions ordinaires existantes.....	122 501	129 502	129 502	148 084	2 707 462
. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
. Nombre maximal d'actions futures à créer.....					
. par conversion d'obligations.....					
. par exercice de droits de souscription.....					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
. Chiffre d'affaires HT.....	507 894	1 027 232	1 267 832	884 400	1 055 288
. Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<687 150>	<692 513>	<500 198>	<644 945>	<460 509>
. Impôts sur les bénéfices.....		<246 641>	<62 561>	<119 114>	<120 126>
. Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<827 638>	<590 677>	<591 441>	<684 705>	<556 247>
. Résultat distribué au titre de l'exercice.....					
<i>Résultats par action</i>					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision.....	<6>	<3>	<3>	<4>	<0,13>
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<7>	<5>	<5>	<5>	<0,21>
. Dividende attribué à chaque action.....					
<i>Personnel</i>					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	7	8	6	6	5
. Montant de la masse salariale de l'exercice.....	434 545	524 325	475 535	413 772	374 048
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales).....	140 022	180 978	157 051	165 280	153 906



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

NOVACYT

Société par Actions Simplifiée transformée

en Société Anonyme le 29 mai 2012

13, avenue Morane Saulnier

78140 Velizy Villacoublay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2012

ANDRÉ & ASSOCIÉS
76, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

NOVACYT

Société par Actions Simplifiée transformée
en Société Anonyme le 29 mai 2012

13, avenue Morane Saulnier
78140 Velizy Villacoublay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, ni d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Rachat par la Société du véhicule de Monsieur Crinelli**

Le conseil d'administration du 16 janvier 2013 a autorisé le rachat par votre société du véhicule personnel de Monsieur Jean-Pierre Crinelli pour un montant de 25 000 euros.

La personne concernée est Monsieur Jean-Pierre Crinelli, Directeur Général délégué de votre société

Conventions conclues postérieurement à la transformation en Société Anonyme non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration, par omission.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

La société MACLIP (détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER) a accordé, le 18 juillet 2012, un crédit-vendeur à votre société, payable au 31 décembre 2012, relatif au règlement de la somme de 120 000 euros que votre société devait lui remettre à la signature de l'acte sous seing privé du 27 avril 2012, relatif à la cession des brevets. Cette somme n'était pas réglée au 31 décembre 2012.

Personnes concernées : La société MACLIP, détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER, Président Directeur Général de votre Société.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de domiciliation au profit de la société CUP 92**

Votre société a conclu, en date du 18 décembre 2009, un contrat de domiciliation au profit de sa société mère CUP 92, à titre gratuit, pour une durée illimitée. Les personnes concernées sont Messieurs Jean-Pierre CRINELLI, Directeur Général délégué de votre société, et Eric PELTIER, Président Directeur Général de votre société.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 28 juin 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 12 juin 2012.

- **Convention de cession de brevets conclue avec la société MACLIP**

Par acte sous seing privé du 27 avril 2012, la société MACLIP (détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER) a cédé à la société NOVACYT les brevets suivants :

- Brevet n° 03 14907 du 13 décembre 2003 dont le titre est «flacon de préparation d'une suspension cytologique à base de fixateur»
- Brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004 dont le titre est «flacon de préparation d'une suspension cytologique»,
- Brevet n° 05 03487 du 07 avril 2005, dont le titre est « Combinaison d'un fixateur histologique ou cytologique, et d'un ou plusieurs composés photoactivables de la famille des quinones, en particulier l'hypericine, l'hypocrelline A et l'hypocrelline B »,
- Brevets n° 2 792 332 (99 04662), n° 2 792 333 (99 04663) et n° 2 792 331 (99 04664) du 14 avril 1999, dont les titres respectifs sont les suivants : Procédé de préparation

d'une suspension cytologique, Dispositif de dépôt de cellules sur une plaque d'analyse, Flacon de préparation d'une suspension cytologique.

Cette cession s'est régularisée sur la base d'un prix fixe de 360 000 € et d'une clause d'earn out de 5 % des ventes nettes hors taxes que réalisera NOVACYT jusqu'à l'expiration ou l'invalidation du dernier des Brevets cédés sur la commercialisation des produits fabriqués en application du Brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004.

Ce complément de prix ne trouvera à s'appliquer qu'à condition que les sommes exigibles excèdent la somme de 360 000 €.

Personnes concernées : la société MACLIP, détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER, Président de votre Société sous forme de SAS.

- **Contrats de licences de brevets conclus avec la société MACLIP**

Contrats de licences de brevets conclus avec la société MACLIP détenue et gérée par Monsieur Eric PELTIER au titre desquels NOVACYT a constaté une charge de 10 090 € pour ce qui est de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les brevets ayant fait l'objet de ce contrat de licence ont été cédés à la société NOVACYT le 27 avril 2012.

La personne concernée est Monsieur Eric PELTIER, Président Directeur Général de votre société.

- **Contrat de travail de Monsieur Eric PELTIER**

Monsieur Eric PELTIER (Président de la société sous sa forme de SAS et Président Directeur Général de la société, transformée en Société Anonyme) a démissionné de ses fonctions de directeur de la Recherche et du Développement avec effet au 1er juin 2012 et a donc mis fin à ce contrat de travail.

La charge constatée sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 au titre son contrat de travail s'élève à 70 799 euros, y compris les avantages en nature.

La personne concernée est Monsieur Eric PELTIER, Président Directeur Général de votre société.

A compter du 29 mai 2012, date à laquelle votre société a été transformée en Société Anonyme

- **Clause de non concurrence au profit de Monsieur Eric PELTIER**

Lors de la cessation de ses fonctions de mandataire social au sein de la société NOVACYT, de quelque manière qu'elle intervienne, Monsieur Eric PELTIER reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra acquérir, posséder, exploiter, diriger ou administrer une

quelconque entreprise dont l'activité est similaire ou connexe à celle exercée par NOVACYT, ceci à peine de tous dommages et intérêts au profit de la société, sans préjudice du droit, pour cette dernière, de faire cesser la contravention.

Cette interdiction de concurrence est limitée à une durée de 2 ans à compter du jour où la cessation des fonctions de mandataire social de Monsieur Eric PELTIER est effective et à une zone couvrant l'Europe.

En contrepartie, Monsieur Eric PELTIER recevra durant la période d'interdiction une indemnité égale aux $\frac{2}{3}$ de sa rémunération mensuelle calculée sur la base des 6 derniers mois. Pour mémoire, l'indemnité mensuelle brute de son mandat de Président Directeur Général est fixée à 9 750 €.

Cette clause n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

L'administrateur concerné est Monsieur Eric PELTIER, Président Directeur Général de votre société.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANDRÉ & ASSOCIÉS

Deloitte & Associés

Frédéric BOULEUC

Laurent HALFON